

## **« La communauté de communes veut développer la qualité de ses services »**

Le cinéma-théâtre Le Vauban de Port-Vendres accueillait le 4 septembre une réunion publique organisée par la communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CCACV). Deux mesures qui impacteront très prochainement la vie quotidienne des citoyens de la Côte Vermeille et de l'ensemble du territoire communautaire étaient abordées : une harmonisation de la tarification du service des eaux et une modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères.

Animé par Pierre Aylagas, président de la communauté de communes, ce début de soirée réunissait MM. Manya, Portella, Romero, Solé - respectivement maires de Collioure, Cerbère, Port-Vendres et Banyuls-sur-Mer - ainsi que des techniciens de la CCACVI. Il entamait un cycle de quatre rencontres programmées sur le territoire communautaire. Rendez-vous est d'ores et déjà pris, toujours en septembre, pour le 6 à Elne, le 8 à Saint-Génis-des-Fontaines et le 25 à Argelès-sur-Mer.

En guise de préambule, Pierre Aylagas annonce l'objectif de la réunion : *« Nous souhaitons rencontrer le maximum d'habitants de la communauté de communes pour expliquer les nouvelles démarches en matière de collecte des ordures ménagères et de lissage progressif du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire. Celles-ci contribueront à améliorer la qualité du service tout en maîtrisant la pression fiscale. »*

### **Collecte unique des ordures ménagères dès le 2 octobre**

La décision repose sur plusieurs constats. Tout d'abord, chiffres à l'appui, le tri de l'ensemble des déchets (textiles, verres, emballages recyclables) est efficace. Par ailleurs, au moment de la collecte, les containers sont, en moyenne remplis à un peu plus de 30% de leur contenance. Un volume très faible. Enfin, des études démontrent que seulement 49% des containers étaient sortis lors des collectes bihebdomadaires contre 78% lors des collectes hebdomadaires uniques.

Le passage à la collecte unique débutera le 2 octobre sur l'ensemble du territoire communal. Cette décision est synonyme, entre autres, de maîtrise de coûts en matière de personnel, de matériel, etc. Le montant de la taxe sur les ordures ménagères restera stable pour ne pas excéder les 11,10% : un taux nettement inférieur à la plupart de celui enregistré dans de très nombreuses villes du département des Pyrénées-Orientales.

Cette collecte unique obéira à des conditions très précises : elle concernera uniquement les zones pavillonnaires et sera appliquée de début octobre à fin mai. Le rythme de deux collectes hebdomadaires reprendra ainsi de juin à septembre, au plus fort de la saison touristique.

Un document d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres à la fin du mois. Plus d'infos sur : [www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr](http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr).

### **Harmonisation de la tarification du service des eaux dès cette année**

Pierre Aylagas rappelle que cette mesure est avant tout dictée par la Loi : « A partir de 2020, l'eau potable relèvera obligatoirement des communautés de communes. Comme le principe d'égalité des usagers s'impose aux services publics dans le domaine de la distribution d'eau potable, la communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris aura alors obligation de fixer un tarif unique pour tous les citoyens. Elle a pris la décision de débiter le lissage des prix dès 2017. Notre collectivité est engagée depuis 2002 dans la gestion intercommunale de l'eau. Elle a procédé, entre autres, à de multiples uniformisations des services rendus ainsi qu'à la mise au niveau des réseaux. A ce jour, sauf à Bages pour l'instant, les objectifs réglementaires de réduction de perte d'eau ont été atteints. »

Techniquement complexe, l'opération d'harmonisation de la tarification s'effectuera progressivement en 3 étapes : 2017, 2020, 2023. « Ce délai sera largement suffisant pour résorber les dernières disparités du territoire. »

Enfin, Pierre Aylagas retrace le travail et les investissements considérables progressivement réalisés en régie depuis 2002 en matière d'amélioration du réseau d'eau potable. Cette volonté validée par toutes les villes est synonyme d'une économie d'eau de 1,5 million de mètres cube par an.

### **En pratique...**

Les prochaines réunions publiques se dérouleront

- le 6 septembre à 18 h 30 à Elne (cinéma Vautier) pour les habitants d'Illibéris (Bages / Elne / Ortaffa) ;
- le 8 septembre à 18 h 30 à Saint-Genis-des-Fontaines (salle polyvalente de la Prade) pour les habitants des Albères (sauf Argelès-sur-Mer) ;
- le 25 septembre à 18 h 30 à Argelès-sur-Mer (salle Buisson).